

J'ai vu bon nombre de rapports sur le régime alimentaire de la population canadienne, population qui jouit d'un niveau de vie relativement élevé. Il est toutefois surprenant de constater le nombre de nos gens qui sont insuffisamment nourris. C'est dû, dans une large mesure, à l'insuffisance des revenus, mais pas uniquement à cela, car on constate parfois une alimentation défectueuse dans des familles où l'on ne mange pas les aliments voulus mais qui ont cependant l'argent qu'il faut pour les acheter.

Ceux de nous qui ont visité l'Angleterre l'an dernier ont eu l'avantage de voir plusieurs des principales cuisines collectives établies dans ce pays et nous avons appris sur place, avec beaucoup de satisfaction, qu'en dépit du fait que plusieurs genres d'aliments sont rares et d'autres impossibles à trouver, et malgré que l'on ait dû éliminer beaucoup d'aliments que le peuple anglais avait coutume de consommer en temps normal, la surveillance que le Gouvernement exerce sur le régime alimentaire en Grande-Bretagne, même chez le bas peuple, en ce qui concerne les genres d'aliments, avait amélioré l'état de santé des gens à tel point, nous a-t-on dit, que dans l'ensemble la population anglaise est probablement mieux nourrie qu'avant la guerre. J'affirme donc que le problème de l'alimentation devrait retenir notre attention.

J'ai parlé de l'incidence des maladies vénériennes, mais j'ai omis alors de faire part de mon espoir que nous prendrons, cette année, des dispositions suffisantes à cet égard. J'ignore à quoi se monte au juste le crédit destiné à cette fin.

L'hon. M. MACKENZIE: Il y a \$175,000.

M. COLDWELL: Je pense que c'est moins que ce que l'on avait voté peu de temps après la dernière guerre. Si j'ai bonne mémoire, on avait alors voté \$200,000.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce fut la plus forte somme votée en une année quelconque.

M. COLDWELL: Oui, le maximum fut de \$200,000. Nous devrions voter le maximum cette année. Je le répète, je regrette que, sous le régime de M. Bennett, ce crédit ait été si fortement réduit; il en est résulté que la lutte contre cette maladie est devenue extrêmement difficile. Je suis donc heureux d'apprendre qu'il se fait quelque chose en ce sens, et je puis assurer le ministre que toute proposition de crédit qu'il pourra faire en vue de cette lutte recevra le cordial appui de mes honorables collègues et le mien.

Durant les quelques minutes qui restent à ma disposition, je désire offrir quelques avis au sujet du travail du comité. Je suis heu-

reux de constater que le mandat donné au comité est assez vaste pour lui permettre de faire une étude des régimes sanitaires des autres pays. Il y a deux pays où la santé me paraît avoir été placée au premier rang des objectifs nationaux. Quoi que l'on puisse penser des méthodes qui ont été employées pour l'établissement du gouvernement actuel en Russie, quelles que soient nos opinions sur ce que l'on appelle le communisme,—et je pense que nul autre honorable député ne déteste plus que moi les méthodes communistes—je tiens toutefois à dire qu'il s'est fait en Russie au moins une chose que nous devrions étudier, une chose que devraient imiter toutes les nations démocratiques, et c'est la lutte qu'on a entreprise pour résoudre les problèmes sanitaires. Voilà la grande contribution, à défaut de toute autre, que les Russes ont apportée au bien-être de l'humanité. La façon dont ils prennent soin de la mère avant la naissance de l'enfant et de l'enfant une fois qu'il est né; leur manière de recourir à la médecine préventive tout le long de l'existence, voilà autant de problèmes que nous devrions étudier. En Russie, un tel service est gratuit et accessible à tous.

L'autre pays que j'ai à l'idée est la Nouvelle-Zélande. Je constate que ce pays jouit d'un avantage que nous ne connaissons pas dans le moment; il lui est possible d'instituer un plan national d'assurance-maladie pour la raison qu'il possède un Parlement unitaire, c'est-à-dire un seul Parlement gouvernant tout le pays. Cela n'est pas possible avec notre régime fédératif. Mais si nous abordons le problème constitutionnel de la façon qu'il convient et dans un bon esprit, il me semble que nous devrions être en mesure d'aplanir cette difficulté d'ordre constitutionnel. A mon avis, l'essence même de la Confédération que renferme l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et sur laquelle repose l'unité de notre pays, c'est la reconnaissance de certains droits, droits des minorités aussi bien que des majorités. Nous parlons souvent des droits des minorités, mais n'oublions pas que la majorité a des droits elle aussi. Si nous sommes prêts à avouer que l'un et l'autre de ces droits constituent le principe fondamental de la Confédération, il me semble que nous pouvons aborder cette question dans l'esprit qui convient.

A mon avis, on devrait s'efforcer d'obtenir que les différentes provinces en viennent à une entente avec le gouvernement fédéral (ce sera, si l'on veut, un nouveau "Bill of rights") et que cette entente repose sur le principe même de la Confédération. Que la question des droits constitutionnels soit exclue du domaine de la discussion, afin que nous puissions alors en venir à une entente quant aux nouveaux